



Comité Départemental n° \_\_\_\_\_  
Dossier n° \_\_\_\_\_  
Reçu au Comité le \_\_\_\_\_  
Mois du séjour \_\_\_\_\_

Dossier mis à jour en février 2010

**Séjour scolaire éducatif - Classe de découvertes  
Enfants en situation de handicap**

**Attention :** Ces dossiers concernent les enfants reconnus par la CDA (ex CDES)  
Les critères d'attribution sont liés aux revenus de la famille (voir page 3)  
La fiche récapitulative (page 5) doit être renseignée, accompagnée pour chaque demande de la notification CDA et des justificatifs socio-économiques (RFR / QF)  
Les demandes d'aides doivent être différenciées en regard des ressources de chaque famille.  
**Date de dépôt du dossier : 5 semaines minimum avant la date de départ.**

Toutes les rubriques doivent être renseignées pour acceptation par la commission nationale.  
Un projet détaillé doit accompagner la demande présentée.

**Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**

Comité départemental de La JPA : \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_  
Mél \_\_\_\_\_  
Instructeur du dossier \_\_\_\_\_  
Montant aide en « Chèque-vacances » proposé par le comité de La JPA : \_\_\_\_\_ €  
(multiplié de 10 €)  
Avis motivé du comité de La JPA \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
(indispensable)

► Motif de la demande auprès de La JPA - ANCV (aide au transport, au séjour, à l'accompagnement...) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

► Thématique ou activité dominante du séjour : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

► Etablissement scolaire bénéficiaire : Lycée  Collège  Ecole Elém.  Ecole Mat.   
Classe : \_\_\_\_\_ Intégration individuelle : Oui  Non

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mél (indispensable) : \_\_\_\_\_

Nom-prénom directeur(trice) d'école ou chef d'établissement : \_\_\_\_\_

Nom-prénom du responsable du séjour : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

► Nombre de demande(s) individuelle(s) pour ce séjour :

► Nom, raison sociale de l'organisme accueillant le séjour : Association :  Société privée :

► Nom de l'organisateur : \_\_\_\_\_

Personne contact : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mél (*indispensable*) : \_\_\_\_\_

► Lieu du séjour : \_\_\_\_\_ (commune)

► Date du séjour : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

► Nature du handicap : Préciser le nombre d'enfants en situation de handicap

\_\_\_\_\_ enfant(s) en situation de handicap moteur \_\_\_\_\_ enfant(s) en situation de handicap mental

\_\_\_\_\_ enfant(s) en situation de handicap sensoriel \_\_\_\_\_ enfant(s) en situation de polyhandicap

► Age : préciser le nombre d'enfants

\_\_\_\_\_ de moins de 16 ans \_\_\_\_\_ de 16-18 ans

► Enfants vivant : préciser le nombre d'enfants

à Domicile \_\_\_\_\_ enfants  en Etablissement \_\_\_\_\_ enfants

► Département du centre d'accueil du séjour :

Evaluation de la distance (en km) domicile/lieu du séjour :  km

► Zone d'origine :  zone rurale  zone urbaine

► L'accueil de cet (ces) enfant(s) nécessite(ent)-t-il la présence d'animateur(s) supplémentaire(s) sur le séjour ?

Oui  Non Si oui, combien \_\_\_\_\_

► L'accueil de cet (ces) enfant(s) nécessite(ent)-t-il un équipement matériel supplémentaire sur le séjour ?

Oui  Non

► Préciser le nombre d'enfants aidés pour lequel il s'agit :

D'un premier départ

D'un deuxième départ

D'un troisième départ

De plus du troisième départ

► Descriptif et objectifs du projet \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

► Lieu du séjour :

Mer  Campagne

Montagne  Ville

► Durée du séjour (*en journées*) :

► Mode de déplacement :

Avion  SNCF

Automobile  Autocar

Autre : \_\_\_\_\_

► Thématique du séjour (*plusieurs choix possibles*) :

Détente  Humanitaire/Intérêt général

Sportif  Culturel

Autres : \_\_\_\_\_

► **Objectifs visés par les bénéficiaires (plusieurs choix possibles) :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Santé, équilibre, bien-être | <input type="checkbox"/> Education                   |
| <input type="checkbox"/> Découverte                  | <input type="checkbox"/> Acquisition de savoir-faire |
| <input type="checkbox"/> Lien social                 | <input type="checkbox"/> Aide financière             |
| <input type="checkbox"/> Lien familial               | <input type="checkbox"/> Répit familial              |
| <input type="checkbox"/> Valorisation                | <input type="checkbox"/> Autres _____                |

► **Coût global du séjour pour l'ensemble des élèves aidés :**

Dont surcoût lié au handicap (recevable si justificatifs joints) :

► **Financement du séjour pour l'ensemble des élèves aidés :**

**Cofinancements :**

- Conseil Régional	€
- Conseil Général	€
- Commune	€
- CAF ou MSA	€
- Fonds de l'organisateur	€
- Autres (préciser)	€

**TOTAL DES COFINACEMENTS :** €

- Bourses JPA – ANCV sollicitées	€
- Participation des familles	€

► **Eligibilité des bénéficiaires :** Quotient Familial (QF) ou Revenu Fiscal de Référence (RFR)

Chaque aide individuelle doit respecter un quotient familial inférieur ou égal à 800 € ou le RFR plafonné selon le tableau suivant.  
Au-delà de ces seuils l'aide ne pourra pas être accordée.

**QF du(des) bénéficiaire(s) inférieur ou égal à 800 €**

ou

**Revenu Fiscal de Référence (RFR) :** l'aide est attribuable si le RFR est = ou < à ces plafonds suivant les parts

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5
Revenu fiscal de référence ou RFR	18 000 €	22 500 €	27 000 €	31 500 €	36 000 €	40 500 €	45 000 €	49 500 €	54 000 €

**Pièces justificatives obligatoires :**

- Copie de l'autorisation de départ de l'inspection académique ou délibération du conseil d'Administration de l'établissement.
- Projet pédagogique du séjour et programme prévisionnel.
- La liste des enfants bénéficiaires (fiche jointe, page 5)
- Attestation QF (mairie ou CAF) pour chaque enfant aidé
- Copie de la notification CDA (ex-CDES) pour chaque enfant aidé
- Le cas échéant sur feuille libre, les mesures spécifiques prises pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap pendant le séjour. Vous pouvez utiliser le guide méthodologique pour les équipes d'encadrement téléchargeable sur [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

**Pièces à envoyer après le séjour :**

- Facturation du séjour
- Attestation de réalisation du séjour
- Attestation de l'aide apportée aux familles co-signée de 2 parents élus au Conseil d'école ou au CA (fiche jointe, page 6)

Par nécessité, La JPA peut réclamer des pièces administratives supplémentaires qui justifieraient les renseignements demandés.

Fait le (obligatoire) \_\_\_\_\_

Signature du Directeur(trice) ou du Chef d'établissement : (obligatoire)	Cachet de l'établissement : (obligatoire)
---	--



## Séjour scolaire éducatif - Classe de découvertes Enfants en situation de handicap



### ORIENTATIONS ET CONDITIONS

Une convention La JPA / ANCV précise clairement les objectifs poursuivis et les publics concernés.

Les comités départementaux de La JPA s'engagent à favoriser le départ (temps scolaire et hors scolaire) d'enfants en situation de handicap. Que l'accueil soit fait en structures non spécialisées ou en structure adaptées, le projet du séjour devra développer des situations favorisant la participation des enfants à la vie ordinaire.

Les responsables des organisations de La JPA, de l'UNALG et de Solidarité Laïque ont décidé d'organiser conjointement l'attribution des chèques vacances pour les personnes en situation de handicap. Ils ont décidé de mettre en place une complémentarité :

- L'UNALG en direction des jeunes adultes handicapés de plus de 16 ans pour des séjours individuels ou collectifs.
- Solidarité Laïque, en direction des familles en difficulté sociale et des jeunes de plus de 16 ans.
- La JPA en direction des enfants et des adolescents handicapés jusqu'à 18 ans pour des séjours collectifs.

### MODALITES PRATIQUES

#### Les personnes concernées

Les enfants (mineurs) concernés par cette opération sont ceux qui ont fait l'objet d'une reconnaissance par la Commission des Droits et de l'Autonomie dite CDA, anciennement Commission Départementale d'Éducation Spéciale dite CDES.

#### Eligibilité du bénéficiaire : Quotient Familial (QF) ou Revenu Fiscal de Référence (RFR)

Chaque aide individuelle doit respecter un **quotient familial inférieur ou égal à 800 €** ou un **RFR plafonné** selon le tableau suivant. Au-delà de ces seuils l'aide n'est pas accordée.

#### Revenu Fiscal de Référence (RFR) :

Nombre de parts fiscales	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5
Revenu fiscal de référence ou RFR	18 000 €	22 500 €	27 000 €	31 500 €	36 000 €	40 500 €	45 000 €	49 500 €	54 000 €

#### Le séjour : classe de découvertes

Le projet doit se dérouler pendant l'année civile. Pour le primaire, il doit être validé par l'inspection académique. Pour le secondaire, il doit être validé par le conseil d'administration. La durée du séjour sera d'au moins cinq jours consécutifs et devra entraîner au moins une nuitée. La notion de durée étant difficile à établir, elle varie suivant les aptitudes des enfants à vivre un séjour.

L'aide proposée est une aide à la personne en situation de handicap qui pour des raisons économiques ou sociales ne peut pas partir en classe de découvertes.

Pour préparer le projet et faciliter l'intégration, le comité de suivi de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs met à votre disposition un guide méthodologique sur [www.jp.a.asso.fr](http://www.jp.a.asso.fr)

#### Les chèques-vacances

Les chèques doivent être utilisés dans des organismes agréés par l'ANCV (organismes, transporteurs, collèges et lycées...)

Vous pouvez vous renseigner auprès du comité départemental de La JPA. ([www.jp.a.asso.fr](http://www.jp.a.asso.fr) – page contact)

Une association non agréée trouvera les modalités pour demander son agrément sur : [www.ancv.com](http://www.ancv.com)

#### Modalités pratiques d'attribution

- Les dossiers sont à déposer auprès des comités départementaux de la JPA, pour instruction.
- Les dossiers complétés doivent parvenir ensuite au siège de La JPA (21 rue d'Artois 75008 PARIS) **5 semaines avant la date du séjour**. Une commission nationale d'attribution se réunit chaque mois pour en assurer le suivi.
- **Un cofinancement est obligatoire** pour déclencher l'aide de l'ANCV (aide de la CAF, du Conseil Général, d'un comité d'entreprise, du Comité de La JPA, autre). Le séjour ne doit pas déjà être aidé par l'ANCV, via d'autres partenaires associés au projet.
- 30% du coût du séjour peuvent être pris en charge. Exceptionnellement, en regard du surcoût lié au handicap et la situation de la famille, l'aide pourra être supérieure.
- Le paiement par chèques-vacances s'effectue après réception de l'attestation de présence de l'enfant, de l'attestation de l'aide aux familles et de la facture du séjour.



## Séjour scolaire éducatif – Classe de découvertes Enfants à besoins spécifiques



### Liste des participants bénéficiaires

- En cas de besoin (si plus de 20 enfants concernés) vous pouvez photocopier cette fiche -

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_

Lieu du séjour : \_\_\_\_\_ N° département : \_\_\_\_\_ Date du séjour du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

#### Répartition personnalisée des aides

**Toutes les informations demandées sont obligatoires et doivent figurer sur ce document.**

*\* Ne pas confondre le coût du séjour et le prix à charge des familles.*

	Nom de famille	Prénom	Année de naissance	Coût prévisionnel du séjour*	Montant total cofinancements par élève	Montant total sollicité à La JPA/ANCV	Solde à charge des familles	Indiquez le montant		
								ou QF	RFR	Nb parts
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										

Total de l'aide JPA/ANCV demandée : \_\_\_\_\_ €

Date (indispensable) : \_\_\_\_\_

Visa du directeur(trice) d'école/chef d'établissement ou de l'assistant(e) social(e) : <i>(obligatoire)</i>	Cachet de l'établissement : <i>(obligatoire)</i>
--	---



Séjour scolaire éducatif - Classe de découvertes  
Enfants en situation de handicap



Partie à envoyer, après le séjour, au siège de La JPA : 21 rue d'Artois - 75008 PARIS

**ATTESTATION : Directeur(trice) d'école ou Chef d'établissement**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, directeur/trice d'école / chef d'établissement de /du \_\_\_\_\_ atteste :

- Que le séjour éducatif organisé à \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ a bien eu lieu.
- Avoir organisé une information aux parents du partenariat La JPA/ANCV.
- Que l'aide JPA/ANCV est intervenue en déduction du coût supporté par les familles concernées au nombre de
- Rendre accessible les renseignements et les pièces justificatives des ressources des familles en cas de contrôle (durée d'archivage de 3 années maximum).

Vous trouverez ci-joint la copie de la facturation du séjour.

Date ( <i>obligatoire</i> ) :	Signature et cachet de l'établissement ( <i>obligatoire</i> ) :
-------------------------------	---

**ATTESTATION des parents élus au Conseil d'école ou au Conseil d'administration**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ élu(e) au conseil d'école ou au conseil d'administration de l'établissement cité ci-dessus atteste de l'organisation d'une information du partenariat La JPA/ANCV faite aux familles concernés et que cette aide est intervenue en déduction des frais de participation du séjour.

Date ( <i>obligatoire</i> ) :	Signature ( <i>obligatoire</i> ) :
-------------------------------	------------------------------------

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ élu(e) au conseil d'école ou au conseil d'administration de l'établissement cité ci-dessus atteste de l'organisation d'une information du partenariat La JPA/ANCV faites aux familles concernés et que cette aide est intervenue en déduction des frais de participation du séjour.

Date ( <i>obligatoire</i> ) :	Signature ( <i>obligatoire</i> ) :
-------------------------------	------------------------------------